

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : 6 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice GENTES Laurent
 DESCAMPS Véronique GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes des trois taxes directes locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de voter pour 2025 le taux d'imposition des trois taxes locales comme suit :

- **28,17 % : taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **35,47 % : taxe foncière sur les propriétés non bâties**
- **12,43 % : taxe d'habitation**

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20250414-2025_008-DE
Reçu le 22/04/2025